

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 à 18 h 30

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 18 septembre 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 11 septembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, Mr MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mme OGIER Marie, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mr DEGUIN Gérard, Mme FERRAND Isabelle, Mr SIMONITI Jean-Claude, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mr RAYSSAC Pascal, Mr VINCENT Jeanne.

Etaient représentés :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur BORDES Michel pouvoir à Madame VERLHAC Jacqueline.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Madame PAILHORIES Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.

Absents :

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Monsieur DUBOIS Louis Paul.

Monsieur SIMONITI Jean-Claude a été désigné secrétaire de séance.

2019.64 - OBJET : Convention financière relative au versement d'un fonds de concours au titre de la compétence « voirie communautaire » et « éclairage public » entre l'Agglomération d'Agen et la Commune de Bon Encontre – Rue Anatole France.

VOTE : Pour : 27

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs

Dans la continuité des travaux réalisés en 2017, l'Agglomération d'Agen a décidé de poursuivre en 2019 la 2ème tranche de sécurisation de la rue Anatole France, voirie classée d'intérêt communautaire située sur la Commune de Bon-Encontre.

Cette voirie répond à un profil de voirie dit "semi-urbain" et sera prochainement requalifiée par :

- la réfection de la chaussée ;
- la mise en œuvre de bornes semi-enterrées pour la collecte des déchets ;
- des travaux de sécurisation des piétons ;
- la création d'espaces sécurisés mixtes piétons et vélos ;

- la création d'un trottoir accessible ;
- la création d'espaces verts.

Le montant estimatif des travaux de voirie est estimé à 1 171 756.89 € HT

Le versement du fonds de concours porte sur la prise en charge par la Commune des plus-values liées au profil de la rue Anatole France.

Sont donc concernés par ces plus-values : les aménagements cyclables, les créations d'espaces verts et les séparations de voies pour un montant estimé de 355 418.60 € HT.

Sont également concernés par cette convention les travaux sur l'éclairage public. Ces travaux portent sur l'installation de réseaux électriques solaires sur l'avenue Anatole France tranche 2 (25 points lumineux) pour un montant estimé de 85 667.00 € HT

Le montant du fonds de concours représente 10 % de la prestation de base HT (travaux et génie civil) au titre de l'éclairage public. Soit une prise en charge par la Commune de 8 566.70 € HT.

II. Considérants et références juridiques

Vu l'article L. 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel une Commune peut apporter un fonds de concours sur une compétence communautaire,

Vu l'article 2.1.1 du chapitre 2 du titre III des statuts de l'Agglomération d'Agen « Maîtrise d'ouvrage des voiries et des parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu l'article 2.3.6 du chapitre 2 du titre III des statuts de l'Agglomération d'Agen « Réseaux d'éclairage public »,

Vu la délibération n°2015/37b du Conseil de l'Agglomération en date du 11 juin 2015 sur les fonds de concours des Communes membres relatifs à des travaux de voirie et d'éclairage public,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Je vous demande mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer et :

- **D'APPROUVER** le versement d'un fonds de concours à l'Agglomération d'Agen selon les modalités prévues dans le projet de convention ci-joint en ANNEXE étant précisé que les crédits sont inscrits au budget 2019, section d'investissement ;
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention financière relative au versement du fonds de concours au titre des compétences « voirie » et « éclairage public » entre l'Agglomération d'Agen et la Commune de Bon-Encontre pour les travaux réalisés rue A. France tranche 2 (**ANNEXE 6**).

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

APPROUVE le versement d'un fonds de concours à l'Agglomération d'Agen selon les modalités prévues dans le projet de convention ci-joint en annexe étant précisé que les crédits sont inscrits au budget 2019, section d'investissement ;

DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention financière relative au versement du fonds de concours au titre des compétences « voirie » et « éclairage public » entre l'Agglomération d'Agen et la Commune de Bon-Encontre pour les travaux réalisés rue A. France tranche 2.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 24 septembre 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU



Le Premier Adjoint,

Christian Ameling
Christian AMELING

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20190918-201964-DE
Date de télétransmission : 24/09/2019
Date de réception préfecture : 24/09/2019